



FEDERATION FRANCAISE DE BALL-TRAP ET DE TIR A BALLE

14 rue Avaulée, 92240 MALAKOFF – Tél : 01 41 41 05 05
Email : secretariat@ffbt.asso.fr – Site internet : www.ffbt.asso.fr



Demande d'affiliation à la Fédération Française de Ball-Trap

Objet

Nous vous remercions pour l'intérêt porté à la Fédération Française de Ball-Trap ainsi que pour votre volonté de rejoindre notre structure.

Vous trouverez dans ce document les informations essentielles à prendre en compte avant votre affiliation, ainsi que le dossier officiel de demande d'affiliation à compléter et à nous retourner accompagné de l'ensemble des pièces justificatives demandées.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'un dossier incomplet entraînera un délai supplémentaire dans le traitement de votre demande (vous trouverez le dossier à compléter et la liste des documents à fournir, en page 5).

Dès réception de votre dossier complet, les instances dirigeantes de la Fédération examineront votre candidature et vous informeront de la suite réservée à votre demande.

Nous restons à votre disposition pour toute question ou information complémentaire à l'adresse suivante : secretariat@ffbt.asso.fr ou par téléphone au 01.41.41.05.05.

Version 2026

Page 1 sur 12



FEDERATION FRANCAISE DE BALL-TRAP ET DE TIR A BALLE

14 rue Avaulée, 92240 MALAKOFF – Tél : 01 41 41 05 05
Email : secretariat@ffbt.asso.fr – Site internet : www.ffbt.asso.fr



Informations préalables

Types de structures et composition :

La Fédération Française de Ball-Trap et de Tir à balle permet, sous réserve de validation par ses instances dirigeantes, l'affiliation de deux types de structures :

- Les associations à but non lucratif régies par la loi 1901, représentées par des instances dirigeantes dont l'ensemble des membres doit obligatoirement être titulaire d'une licence en cours de validité, l'effectif total de l'association devant compter au minimum 6 licenciés, instances dirigeantes incluses ;
- Les établissements ou groupements d'établissements à caractère commercial représentés par leur dirigeant et comptabilisant au moins 6 licenciés. Le dirigeant devra être licencié dans l'établissement ou dans l'un des établissements du groupe.

Objets des structures affiliées :

- La pratique et l'enseignement du tir sportif aux armes de chasse suivant les règlements techniques de la Fédération Française de Ball-Trap qui régissent les disciplines pour lesquelles elle a reçu délégation ;
- L'organisation de compétitions, de concours et de manifestations diverses correspondant à son objet ;
- L'organisation de formation, de stages, de conférences se rapportant au maniement des armes de chasse dans les conditions optimales de sécurité ;
- La contribution à la promotion du ball-trap ;
- En général tout ce qui est lié à la pratique du tir en entraînement et en compétition. Les règles déontologiques du sport définies par le CNOSF doivent être respectées.

La cotisation annuelle fédérale :

La cotisation, perçue par année civile (janvier à décembre), est identique pour les associations et les établissements et se décompose ainsi :

- Une cotisation de base d'un montant de 50 euros ;
- Une part variable calculée en fonction du nombre de licenciés de l'année précédente (N-1) avec un maximum de 200 euros (part variable comprise).

Page 2 sur 12



FEDERATION FRANCAISE DE BALL-TRAP ET DE TIR A BALLE

14 rue Avaulée, 92240 MALAKOFF – Tél : 01 41 41 05 05
Email : secretariat@ffbt.asso.fr – Site internet : www.ffbt.asso.fr



L'association ou l'établissement est membre de droit du Comité Régional ou du Comité départemental ou territorial (selon le ressort territorial des installations ou du siège social).

À ce titre, la structure sera redevable des cotisations correspondantes.

Avantages et responsabilités de l'affiliation :

Pour toutes les structures :

- Délivrer des **licences Fédérales** permettant à chaque bénéficiaire d'être assuré par le contrat « responsabilité civile fédéral » et de participer aux activités de la Fédération ;
- Délivrer des Autorisations de Pratiques Journalières et des Autorisations Temporaires de Compétitions (APJ et ATC) – **obligatoire** pour toutes les personnes non licenciées se présentant sur un stand affilié (art. 11 et 12 des statuts de la FFBT).
- **Organiser des compétitions et concours** dans les disciplines pour lesquelles la Fédération a reçu délégation ;
- Identifier votre structure au sein du réseau de **communication** de la Fédération ;
- Bénéficier de **programmes de formation** mis en place par la Fédération ou ses instances territoriales ;
- Bénéficier du **service des experts techniques et juridiques fédéraux** dans le cadre de 'La défense des stands' (délai de carence d'un an), de l'aide à la création d'installations.

Pour les structures associatives en particulier :

- Bénéficier du **contrat d'assurance responsabilité civile de la FFBT** pour l'association, les dirigeants, les licenciés et les bénévoles identifiés ;
- Bénéficier **d'opérations de soutien** mises en place par la FFBT ;
- Bénéficier à travers le statut fédéral du droit à recevoir **des dons, subventions ou autres recettes** et de délivrer des **reçus fiscaux**.



FEDERATION FRANCAISE DE BALL-TRAP ET DE TIR A BALLE

14 rue Avaulée, 92240 MALAKOFF – Tél : 01 41 41 05 05
Email : secretariat@ffbt.asso.fr – Site internet : www.ffbt.asso.fr



L'admission

Les demandes d'affiliation sont à envoyer à la Fédération directement pour étude et approbation de ses instances dirigeantes.

- Par mail : secretariat@ffbt.asso.fr ;
- ou par courrier au siège de la Fédération : 14 rue Avaulée 92240 Malakoff.

Les conditions d'admission sont définies par l'art.7 des statuts de la FFBT.

Toutefois, le Comité Directeur se réserve le droit de refuser toute demande d'adhésion émanant d'un postulant dont l'honorabilité, l'éthique sportive ou le comportement à l'égard des autres membres apparaîtraient, après examen, incompatibles avec les valeurs et le bon fonctionnement de la Fédération.

L'affiliation d'un club ne devient effective qu'après réception d'un dossier complet et avis motivé de la Ligue Régionale concernée, sollicitée par la Fédération.

À l'issue de cette procédure, un rendez-vous téléphonique ou en visioconférence sera organisé afin de vous transmettre les documents nécessaires et de vous présenter le fonctionnement de notre intranet Club Weblice.

La radiation

L'affiliation prend fin dans les cas suivants :

- Le non-paiement des cotisations ;
- Le non-respect des règles et obligations envers la Fédération et ses organes déconcentrés, tels que définis dans les statuts et autres documents fédéraux ;
- Des motifs graves, dans les conditions prévues par le règlement disciplinaire.

Dossier de demande d'affiliation à compléter, ci-après

Page 4 sur 12



FEDERATION FRANCAISE DE BALL-TRAP ET DE TIR A BALLE

14 rue Avaulée, 92240 MALAKOFF – Tél : 01 41 41 05 05
Email : secretariat@ffbt.asso.fr – Site internet : www.ffbt.asso.fr



Dossier de demande d'affiliation à compléter

Identité détaillée de la structure

La demande d'affiliation concerne :

- Une association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901
- Un établissement à caractère commercial

Comité régional d'appartenance	
Ligue de référence	
Nom de la structure	
Statut / forme juridique	
Date de création / /
N° de SIRET (pour établissement)	
Affilié à la FFTir ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Autre affiliation ? Si oui, préciser	

Coordonnées du stand

Adresse :
Code postal :
Ville :
Téléphone :
Coordonnées GPS :

Coordonnées du siège

Adresse :
Code postal :
Ville :
Téléphone :



FEDERATION FRANCAISE DE BALL-TRAP ET DE TIR A BALLE

14 rue Avaulée, 92240 MALAKOFF – Tél : 01 41 41 05 05
Email : secretariat@ffbt.asso.fr – Site internet : www.ffbt.asso.fr



Responsables de la structure

Président ou dirigeant

Nom et prénom	
Adresse	
Code postal	
Ville	
Téléphone	
Adresse mail	

Secrétaire

Nom et prénom	
Adresse	
Code postal	
Ville	
Téléphone	
Adresse mail	

Trésorier ou comptable

Nom et prénom	
Adresse	
Code postal	
Ville	
Téléphone	
Adresse mail	

Autre membre (préciser sa fonction)

Nom et prénom	
Fonction	
Adresse	
Code postal	
Ville	
Téléphone	
Adresse mail	



FEDERATION FRANCAISE DE BALL-TRAP ET DE TIR A BALLE

14 rue Avaulée, 92240 MALAKOFF – Tél : 01 41 41 05 05
Email : secretariat@ffbt.asso.fr – Site internet : www.ffbt.asso.fr



Formateurs

Nom et prénom	
Qualification ou diplôme (à joindre)	
Adresse	
Code postal	
Ville	
Téléphone	
Adresse mail	

Nom et prénom	
Qualification ou diplôme (à joindre)	
Adresse	
Code postal	
Ville	
Téléphone	
Adresse mail	

Nom et prénom	
Qualification ou diplôme (à joindre)	
Adresse	
Code postal	
Ville	
Téléphone	
Adresse mail	

Nom et prénom	
Qualification ou diplôme (à joindre)	
Adresse	
Code postal	
Ville	
Téléphone	
Adresse mail	

Commentaires :



FEDERATION FRANCAISE DE BALL-TRAP ET DE TIR A BALLE

14 rue Avaulée, 92240 MALAKOFF – Tél : 01 41 41 05 05
Email : secretariat@ffbt.asso.fr – Site internet : www.ffbt.asso.fr



Disciplines pratiquées et équipements

Disciplines	Nb d'installations fixes	Nb d'installations pouvant être implantées occasionnellement	Marques du matériel
Down The Line			
Fosse Universelle			
Parcours de Chasse			
Compak Sporting			
Sanglier Courant			
Trap1			
English Sporting			
Hélices			
Autres disciplines pratiquées sur le stand			
Services proposés (armurerie, école de tir...)			

Pour obtenir l'affiliation à la FFBT, un club doit disposer d'installations (stand) permettant à ses adhérents de pratiquer au moins l'une des disciplines mentionnées ci-dessus.

Commentaires :



FEDERATION FRANCAISE DE BALL-TRAP ET DE TIR A BALLE

14 rue Avaulée, 92240 MALAKOFF – Tél : 01 41 41 05 05
Email : secretariat@ffbt.asso.fr – Site internet : www.ffbt.asso.fr



Engagements de la structure

- Je demande à bénéficier de l'affiliation en tant que :
 - Une association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901
 - Un établissement à caractère commercial
- Je demande l'ouverture des accès aux applications informatiques fédérales nécessaires au fonctionnement de la structure ;
- J'autorise la Fédération à prélever les sommes dues en règlement des licences, cotisations et autres frais éventuels et m'engage à fournir le mandat de prélèvement SEPA ainsi qu'un RIB au nom de la structure, et à signaler sans délai toute modification bancaire ;
- Je m'engage à respecter les modalités de facturation et de prélèvement bancaire fixées par la FFBT, notamment en veillant à la provision suffisante du compte bancaire de la structure et à la régularisation immédiate de tout incident de paiement.
- J'autorise la Fédération à **promouvoir** les activités proposées par la structure que je représente, sur tout support de communication fédéral ;
- J'atteste sur l'honneur que la structure adhérente satisfait à l'ensemble des **obligations légales, réglementaires et administratives** en vigueur ;
- Je déclare sur l'honneur **l'exactitude et la sincérité** des renseignements et pièces transmis dans le cadre de la présente demande ;
- Je m'engage à **respecter** les statuts, règlements et décisions fédérales en vigueur, et notamment à délivrer une licence fédérale ou une assurance journalière à toute personne pratiquant au sein de la structure ;
- Je m'engage à respecter la réglementation relative aux **Autorisations de Pratique Journalière (APJ)**, notamment en veillant à leur délivrance conformément aux conditions fixées par la FFBT et sur présentation des justificatifs requis.
- Je m'engage à respecter la réglementation relative aux **Autorisations Temporaires de Compétition (ATC)**, notamment en veillant à leur délivrance exclusivement aux licenciés étrangers de fédérations de ball-trap, conformément aux conditions fixées par la FFBT et sur présentation des justificatifs requis.



FEDERATION FRANCAISE DE BALL-TRAP ET DE TIR A BALLE

14 rue Avaulée, 92240 MALAKOFF – Tél : 01 41 41 05 05
Email : secretariat@ffbt.asso.fr – Site internet : www.ffbt.asso.fr



- Je m'engage à **vérifier obligatoirement la non-inscription au FINIADA**, conformément aux procédures de contrôle mises en place par la FFBT et à la réglementation en vigueur applicable à la délivrance des titres et autorisations fédérales.
- Je m'engage à informer la Fédération, dans les meilleurs délais et par écrit, de toute modification relative à la structure (dirigeants, statuts, coordonnées, activité, situation administrative...), accompagnée des pièces justificatives nécessaires ;
- J'atteste qu'aucune procédure administrative, judiciaire ou disciplinaire susceptible d'affecter l'activité de la structure n'est en cours ;
- Je reconnais que le recours au dispositif de défense des stands ne pourra intervenir qu'à l'issue d'un délai de carence d'un an à compter de la date d'affiliation.
- L'affiliation peut prendre fin en cas de non-paiement des cotisations, de non-respect des règles et obligations envers la Fédération et ses organes déconcentrés telles que définies par les statuts et règlements fédéraux, ou pour tout motif grave dans les conditions prévues par le règlement disciplinaire. En cas de manquement à ces obligations, la FFBT se réserve le droit de prononcer la désaffiliation de la structure concernée.
- Je m'engage à ce que chaque membre du bureau soit, chaque année, titulaire d'une licence en cours de validité.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepter les statuts, règlements et décisions fédérales applicables à la FFBT et à ses organes déconcentrés.

Je certifie exacts les renseignements et documents transmis dans le cadre de la présente demande d'affiliation.

J'autorise la FFBT à procéder aux prélèvements bancaires relatifs aux licences, cotisations, affiliations et frais associés conformément aux modalités en vigueur.

Je reconnais avoir pris connaissance des informations relatives au traitement des données personnelles par la FFBT dans le cadre de la présente demande d'affiliation, conformément au RGPD et à la législation en vigueur.

Fait à :

Le :

Nom, prénom et qualité du représentant légal :

(Signature et cachet de la structure, s'il s'agit d'un établissement)



FEDERATION FRANCAISE DE BALL-TRAP ET DE TIR A BALLE

14 rue Avaulée, 92240 MALAKOFF – Tél : 01 41 41 05 05
Email : secretariat@ffbt.asso.fr – Site internet : www.ffbt.asso.fr



Liste des pièces à joindre au dossier de demande d'affiliation

Pour une association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901 :

1. Le présent dossier de demande d'affiliation à la FFBT ;
 2. Le justificatif de dépôt du dossier administratif EAPS auprès de la Préfecture territorialement compétente, conformément à l'article A322-143 du Code du sport, accompagné d'une copie du plan transmis ou, le cas échéant, de l'accord délivré par l'autorité compétente ;
 3. Un exemplaire des statuts régulièrement déclarés en préfecture ainsi que du règlement intérieur. Les statuts devront être conformes aux statuts-types des clubs établis par la FFBT, et le règlement intérieur ne devra comporter aucune disposition contraire aux statuts et règlements fédéraux en vigueur.
 4. Une copie du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive ou, le cas échéant, de la dernière assemblée générale mentionnant la volonté du club de s'affilier à la Fédération.
 5. Un justificatif de déclaration administrative pour chaque personne amenée à encadrer au sein de la structure (conformément à l'art. R.212-85 du code du sport) avec copie des diplômes ;
 6. La liste des 6 futures licenciés de l'association ;
 7. Le Relevé d'Identité Bancaire du compte courant de l'association.
 8. Le titre de propriété ou tout document justifiant la propriété, la location ou la mise à disposition des installations utilisées par la structure.
 9. Une copie de l'attestation d'affiliation, si c'est le cas, à une autre fédération.
- Une fois l'affiliation validée, le mandat de prélèvement vous sera transmis lors du rendez-vous téléphonique ou en visioconférence et devra nous être retourné dûment signé.

Liste des pièces à joindre au dossier de demande d'affiliation pour un établissement commercial, ci-après



FEDERATION FRANCAISE DE BALL-TRAP ET DE TIR A BALLE

14 rue Avaulée, 92240 MALAKOFF – Tél : 01 41 41 05 05
Email : secretariat@ffbt.asso.fr – Site internet : www.ffbt.asso.fr



Liste des pièces à joindre au dossier de demande d'affiliation

Pour un établissement à caractère commercial :

1. Le présent dossier de demande d'affiliation à la FFBT ;
2. Le justificatif de dépôt du dossier administratif EAPS auprès de la Préfecture territorialement compétente, conformément à l'article A322-143 du Code du sport, accompagné d'une copie du plan transmis ou, le cas échéant, de l'accord délivré par l'autorité compétente ;
3. Copie des statuts à jour de la personne morale responsable de l'établissement ainsi que de l'identité complète de ses dirigeants et associés ;
4. Un justificatif de déclaration administrative pour chaque personne amenée à encadrer au sein de la structure (conformément à l'art. R.212-85 du code du sport) avec copie des diplômes ;
5. La liste des 6 futures licenciés de l'établissement ;
6. Le Relevé d'Identité Bancaire du compte courant de l'association.
7. Un extrait du KBIS daté de moins de 3 mois.